selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et le fournisseur du produit et de l'entreprise

Nom du produit: Solution Versene 100

Fabricant / fournisseur Numéro d'article: VR1000SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation: Produits chimiques de laboratoire

Détails du fabricant:

AquaPhoenix Scientific, Inc. 860 Gitts Run Road Hanover, PA 17331 1-717-632-1291

Numéro de téléphone de secours:

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:



Corrosif

Troubles sévères des yeux, catégorie 1 Corrosion de la peau, catégorie 1A Corrosif pour les métaux, catégorie 1



Irritant

Toxicité aiguë (orale, dermique, inhalation), Catégorie 4

Toxicité aiguë 4 (Orale).

Troubles sévères des yeux Cat. 1.

Dangers non classés par ailleurs - Poussières combustibles.

Corrosion / irritation cutanée - Corrosion cutanée 1A.

Corrosif pour les métaux 1.

Mot signal: Danger

Mentions additionnelles de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des lésions oculaires graves.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Déclaration de mise en garde:

Lire l'étiquette avant l'utilisation.

Si une consultation médicale est nécessaire, montrer le contenant du produit ou l'étiquette au médecin.

Garder hors de la portée des enfants.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Bien se laver la peau après utilisation.

Ne pas respirer la poussière/les émanations/le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment plusieurs minutes à l'eau. Retirer les lentilles de contact si présentes et

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

faciles à enlever. Continuer à rincer.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.

Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Rincer la bouche.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT CUTANÉ (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant. Entreposer dans un endroit fermé à clé.

Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Autre classification non SGH:

Aucun(e)

SECTION 3: Composition/Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:

Ingrédients:				
CAS 194491-31-1	Sel acide tétrasodique éthylènediaminetétraacétique	79.59-79.6 %		
CAS 1310-73-2	Hydroxyde de sodium, ACS	20.4-20.41 %		
CAS 7732-18-5	Eau désionisée	0 %		
Pourcentages par poids				

SECTION 4: Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Après l'inhalation:

En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin. Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable. Déplacer la personne incommodée, à l'air frais. Administrer de la respiration artificielle, si nécessaire. En cas de difficultés respiratoires, administrer de l'oxygène. Ne pas pratiquer de bouche-à-bouche sans barrière de protection afin d'éviter les brûlures.

Après contact avec la peau :

Rincer la peau exposé doucement avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 à 20 minutes. Rincer ou laver la peau/les cheveux en douceur avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Se procurer immédiatement des soins médicaux.

Après contact avec les yeux :

Protéger l'□il non exposé. Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage. Rincer ou laver l'?il exposé doucement avec de l'eau pendant 30 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures. Consulter immédiatement un médecin. (ophtalmologiste).

Après ingestion:

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

Ne jamais faire avaler quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin. Ne PAS faire vomir. Donner des gorgées d'au à la victime. En cas d'exposition, appeler le CENTRE ANTIPOISON ou un service d'intervention d'urgence pour une consultation médicale / pour des conseils tout en prenant des mesures d'urgence.

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés:

Nausée. Mal de tête. Des difficultés respiratoires. Irritation/brûlures, toutes les voies d'exposition. Peut causer des brûlures graves, la cécité et/ou des dommages permanents. Peut causer des brûlures, des ulcérations de la peau pénétrant en profondeur, la destruction retardée des tissus, la rougeur, la douleur. L'ingestion de ce produit peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et la diarrhée.

Indication qu'une intervention médicale immédiate et qu'un traitement spécial sont requis:

Si un médecin est consulté, lui montrer la FDS du produit. Le médecin doit traiter en fonction des symptômes.

SECTION 5: Mesures à prendre pour lutter contre le feu

Agent d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Utilisez de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou de la poudre chimique.". Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

Agents d'extinction non appropriés: Aucun(e)

Dangers spéciaux dus à la substance ou au mélange:

Les produits de combustion peuvent inclure des oxydes de carbone ou autres vapeurs toxiques. La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs. Carbon oxides, sodium oxides, et nitrogen oxides. Peut former des mélanges combustibles (explosifs) d'air et de poussière (lors du traitement).

Conseil pour pompiers:

Équipement de protection:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH. Porter des vêtements de protection spéciaux et un appareil respiratoire autonome à pression positive (ARA). Caoutchouc butyle, Caoutchouc naturel, Barrière en néoprène, Caoutchouc nitrile, polyéthylène, polychlorure de vinyle, Téflon, Viton, ou Saranex recommandée. (solide).

Informations supplémentaires (précautions):

Écarter du feu les contenants de produits ou les arroser d'un jet d'eau pour les garder au frais comme mesure de protection, lorsque possible. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. Éviter de produire de la poussière ; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes et en présence d'une source d'inflammation constitue un risque potentiel d'explosion de poussières. Éviter de respirer les gaz, les vapeurs, les poussières, les brumes, les émanations, les aérosols. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

SECTION 6: Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Porter l'équipement de protection. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et un équipement résistant aux explosions. S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels. Assurer une ventilation adéquate. Reportez-vous à la Section 8 pour des informations sur les Équipements de protection individuelle.

Précautions environnementales:

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau. Recueillir la terre contaminée pour la caractérisation selon la Section 13. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

Arrêter ou contrôler la fuite si cela est possible sans risque inutile. Le nettoyage et l'enlèvement rapides sont nécessaires. Placer dans un conteneur approprié au moyen d'une pelle. Contrôler l'écoulement et isoler la matière déchargée pour une élimination appropriée. (solide). Conserver dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination. Toujours appliquer les réglementations locales. Les dépôts de poussière ne doivent pas s'accumuler sur les surfaces, car ceux-ci peuvent former un mélange explosible s'ils sont libérées dans l'atmosphère en concentration suffisante. Éviter la dispersion de poussière dans l'air. Recueillir les solides sous forme de poudre à l'aide d'un aspirateur avec filtre HEPA. Évacuer le personnel dans des zones non dangereuses. Tenir l'eau éloignée du déversement.

Référence à d'autres sections: Aucun(e)

SECTION 7: Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Minimiser la génération et l'accumulation de poussière. Suivre les procédures d'hygiène lors de la manipulation de matières chimiques. Voir Section 8. Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut former des mélanges combustibles (explosifs) d'air et de poussière (lors du traitement).

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités:

Entreposer à l'écart des matières inflammables. Protéger contre le gel et les dommages matériels. Conserver à l'écart des aliments et breuvages. Assurer la ventilation des réservoirs. Store in cool, dry conditions in well sealed containers. Entreposer avec des risques similaires.

SECTION 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle







Paramètres de contrôle:

194491-31-1, EDTATetrasodium salt, OSHA LEP MPT (poussière totale) 15

 mg/m^3 (50 mppcf*).

194491-31-1, EDTATetrasodium salt, ACGIH VLS MPT (particules

inhalables): 10 mg/m³.

1310-73-2, Hydroxyde de sodium, ACGIH 2 mg/m³ Maximum. 1310-73-2, Hydroxyde de sodium, NIOSH 2 mg/m³ Maximum. 1310-73-2, Hydroxyde de sodium, NIOSH 10 mg/m³ IDLH. 1310-73-2, Hydroxyde de sodium, OSHA LEP 2 mg/m³ MPT.

Contrôles techniques appropriés:

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement. Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur et d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus. Il est recommandé que tous les équipements de contrôle de la poussière, comme les systèmes de ventilation des gaz d'échappement et de transport interne des matières impliquées dans la manipulation de ce produit comportent des évents anti-explosion, un système de suppression d'explosion, ou un environnement faible en oxygène. Veiller à ce que les systèmes de traitement des poussières (conduites d'évacuation, capteurs de poussières, récipients et matériel de traitement) soient conçus de manière à empêcher la pénétration de poussières dans la zone de travail, (c.-à-d., il n'y a pas de fuite provenant de l'équipement). Utiliser sous une hotte à vapeurs chimiques.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

Protection respiratoire:

Pour les expositions nuisibles, utiliser le type P95 (US) ou le type P1, respirateur de particule (UE EN 143). Pour un niveau supérieur de protection utiliser des cartouches de respirateur de type OV/AG/P99 (US) ou de type ABEK-P2 (UE EN 143). Utiliser des appareils respiratoires et du matériel testés et approuvés selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou CEN (UE). Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Quand l'évaluation des risques l'indique, le port d'appareil respiratoire est approprié. Utiliser un masque facial complet avec ses cartouches de respirateur combinées polyvalentes N100 (US) ou de type P3 (EN 143) comme relève aux systèmes de contrôle techniques. Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

Protection de la peau:

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de la peau avec ce produit. Jeter les gants contaminés après usage conformément aux lois en vigueur et aux pratiques de laboratoire exemplaires. Laver et sécher les mains. Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance. Choisir un matériau de gants en fonction des taux de perméabilité et de la dégradation. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Utiliser une technique de retrait des gants sans toucher la surface extérieure. Éviter le contact de la peau avec des gants utilisés. Porter des vêtements de protection.

Protection oculaire:

Porter des verres de sécurité homologuée ANSI Z87 avec des écrans

latéraux ou des lunettes étanches.

Mesures générales d'hygiène:

Effectuez un entretien de routine. Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail. Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur):	Liquide clair légèrement jaune	Limite d'explosion inférieure: Limite d'explosion supérieure:	Non déterminé Non déterminé
Odeur :	Inodore	Pression de vapeur à 20 °C:	Non déterminé
Seuil d'odeur:	Non déterminé	Densité de la vapeur:	Non déterminé
Valeur pH:	Non déterminé	Densité relative:	Non déterminé
Point de fusion / congélation:	Non déterminé	Solubilités:	Partiellement soluble à l'eau
Point d'ébullition / plage d'ébullition:	Non déterminé	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé
Point d'éclair (creuset fermé):	Non déterminé	Température d'auto- inflammation:	Non déterminé
Taux d'évaporation:	Non déterminé	Température de décomposition:	Non déterminé
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé	Viscosité:	a. Cinématique: Non déterminé b. Dynamique: Non déterminé
Densité à 20°C:	Non déterminé		

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité:

Stable sous des conditions normales. Corrosif pour les métaux.

Stabilité chimique:

stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Possibilité de réactions dangereuses:

Aucune en cas de traitement normal.

Conditions à éviter:

Matériaux incompatibles. Éviter la formation de poussière.

Matériaux incompatibles:

Agents comburants. Acides forts. Métaux.

Produits de décomposition dangereux:

Autres produits de décomposition - aucune donnée disponible. Oxydes de carbone, oxydes d'azote.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Dermique:

DL50 Lapin 1350 mg/kg 1310-73-2.

Toxicité chronique: Aucune information additionnelle.

Corrosion/irritation de la peau: Aucune information additionnelle.

Dommages/irritations oculaires sévères:

Irritant sévère pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau: Aucune information additionnelle.

Cancérogénicité:

EDTA Tetrasodium Salt 194491-31-1: Non considéré comme cancérigène. (ACGIH, IARC, NTP).

Mutagénicité cellulaire germinale: Aucune information additionnelle.

Toxicité reproductrice: Aucune information additionnelle.

STOT exposition simple et répétée: Aucune information additionnelle.

Informations toxicologiques supplémentaires:

Aucune information additionnelle.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité

Algues d'eau douce, CE50 72 heures 1,01 mg/l.

Poisson (aiguë 1310-73-2):, 96 heures CL50 Oncorhynchus mykiss: 45,4 mg/L [statique].

Persistance et dégradabilité:

Non déterminé.

Potentiel bioaccumulatif:

Non déterminé.

Mobilité dans le sol:

Non déterminé.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

Autres effets indésirables:

Non déterminé.

SECTION 13: Précautions pour l'élimination

Recommandations pour la mise à disposition des déchets.:

Le produit et ses contenants ne doivent pas être éliminés avec les ordures ménagères. Les producteurs de déchets chimiques doivent déterminer si un produit chimique est classé comme déchet dangereux. Il est de la responsabilité des producteurs de déchets chimiques de consulter les règlements sur les déchets dangereux locaux, régionaux et nationaux. Assurer une classification complète et exacte. Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementions applicables (US 40CFR262.11).

SECTION 14: Informations relatives au transport

US DOT (Département des transports américain)

N° UN:

ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA Non réglementé

Exception quantité limitée: Aucun(e)

En vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non

réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé. Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:

Aucun(e)

Non-vrac:

Quantité à declarer (s'il y a lieu): Aucun(e)

Nom d'expédition approprié: Non

réglementé.

Classe de risques: Aucun(e)

Groupe d'emballage: Non réglementé. Polluant maritime (s'il y a lieu): Non

Commentaires:
Aucun(e)

SECTION 15: Informations réglementaires

États-Unis (É.-U.)

Section 311/312 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aigu, Réactifs

Section 313 de la SARA (listes de produits chimiques spécifiquement toxiques):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

RCRA (Code de déchets dangereux):

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :

Tous les ingrédients sont listés.

CERCLA (Loi sur la responsabilité et l'indemnisation à la suite de dommages causés à l'environnement):

1310-73-2 Hydroxyde de sodium 1000 lbs.

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer des cancers:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Produits chimiques connus pour leur toxicité affectant le développement humain:

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Canada

Liste intérieure de substances (DSL) :

Tous les ingrédients sont listés.

SECTION 16: Informations supplémentaires

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits contrôlés et la FS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits contrôlés. Remarque. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

NFPA: 3-0-1 **HMIS**: 3-0-1

SGH texte complet des énoncés: Aucun(e)

Abréviations et acronymes:

IMDG Code maritime international pour les marchandises dangereuses.

PNEC. Concentrations estimées sans effet (REACH).

CFR Code des règlements fédéraux (É.-U.)

SARA Loi portant sur la modification et la reconduction du Fonds spécial pour l'environnement (É.-U.).

RCRA. Loi sur la conservation et la remise en état des ressources (E-U).

TSCA. Loi américaine sur les substances toxiques (É.-U.)

NPRI Inventaire national des rejets de polluants (Canada).

DOT US Department of Transportation.

IATA Association internationale du transport aérien.

GHS Système global harmonisé de classification et étiquetage de produits chimiques.

ACGIH Colloque américain des hygiénistes industriels gouvernementaux

CAS Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

NFPA National Fire Protection Association (Agence américaine de protection contre les incendies) (É.-U.).

HMIS Système d'identification des matières dangereuses (É.-U.).

WHMIS Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) (Canada).

selon à 29CFR1910/1200 et GHS Rev. 3

Date de préparation initiale : : 02.07.2015

Solution Versene 100

DNEL Dérivé, niveau sans effet (REACH).